

## Conférence ministérielle régionale sur l'apatridie

Pour la première fois en Afrique de l'Ouest, une rencontre régionale sur l'apatridie réunira les ministres en charge de la nationalité des pays membres de la CEDEAO. La conférence, organisée conjointement par le HCR et la CEDEAO, se tiendra les 23, 24 et 25 février 2015 à Abidjan en Côte d'Ivoire, avec la participation des plus hautes autorités ivoiriennes.

Des experts en matière de nationalité et d'apatridie venus du monde entier prendront part à cet événement trilingue et l'ensemble des acteurs ayant un rôle déterminant pour l'élimination de l'apatridie seront présents. La conférence accueillera en effet les Ministres concernés par la question de l'apatridie des différents pays de la CEDEAO, des représentants d'organisations régionales et internationales, des agences des Nations Unies, de la société civile, des commissions nationales des droits de l'homme et des universitaires.

Cette rencontre sera également une tribune pour des personnes anciennement apatrides qui partageront leurs expériences et expliqueront comment leur situation a été résolue. A'Salfo, chanteur du groupe Magic System et ambassadeur pour la paix des Nations Unies, ainsi que Barbara Hendricks, ambassadrice de bonne volonté du HCR, s'associeront à la lutte contre l'apatridie en partageant aussi leurs expériences personnelles.

Les deux premières journées de la conférence seront consacrées à une réunion technique qui favorisera le partage de connaissances et d'expériences entre les experts. Après avoir défini les sources de l'apatridie, les méthodes de lutte contre ce fléau seront discutées à travers les thématiques d'identification, de protection des apatrides et de prévention et réduction de l'apatridie.

La rencontre ministérielle se dérou-

lera quant à elle le 25 février en présence du Haut-Commissaire, M. António Guterres, et des représentants de haut niveau de la CEDEAO et des autorités ivoiriennes. Au terme des échanges, il est attendu que des recommandations pour l'éradication de l'apatridie et une déclaration conjointe des gouvernements d'Afrique de l'Ouest soient adoptées.



## Campagne mondiale #IBELONG : 10 ans pour éradiquer l'apatridie



Le 4 novembre, à l'occasion des 60 ans de la Convention relative au statut des apatrides, le HCR a lancé une campagne mondiale pour l'éradication de l'apatridie d'ici 2024.

Cette campagne comporte deux volets. D'une part, le public est invité à signer une pétition en ligne pour l'éradication de l'apatridie. Si vous ne l'avez pas déjà fait vous pouvez signer cette pétition en cliquant sur le lien suivant [#IBelong](#). D'autre part, les Etats sont appelés à développer des stratégies pour mettre fin à l'apatridie d'ici à 10 ans.

A cette fin, la campagne comporte un plan d'action en 10 points sur lesquels les Etats peuvent appuyer leurs efforts nationaux. Ces points d'action comportent notamment l'adhésion aux Conventions relatives à l'apatridie, l'enregistrement des naissances, ou encore la résolution des situations d'apatridie existantes. Le plan peut être téléchargé [ici](#).

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de la campagne [#IBelong](#).

## Adoption d'un plan d'action pour l'éradication de l'apatridie au Bénin

Dans le cadre de la campagne mondiale #IBelong, le Bénin se saisit fermement de la question de l'apatridie. Il est le premier pays d'Afrique de l'Ouest à adopter officiellement à un niveau ministériel un plan national d'éradication de l'apatridie qui guidera les prochaines actions du gouvernement et des acteurs engagés dans cette lutte.

Ce plan d'action est né de la collaboration fructueuse entre des membres du gouvernement, de la société civile et des organisations internationales. Il a été validé par le ministre de l'intérieur. La poursuite des échanges entre ces différents acteurs sera essentielle à la mise en œuvre efficace du plan d'action. Les réformes sont d'autant plus attendues que le Conseil constitutionnel du Bénin a remis en cause le code de la nationalité dahoméenne dans sa décision du 16 septembre.

### Des réunions stratégiques au niveau national

Au Mali et en Gambie, des rencontres stratégiques basées sur le partenariat ont favorisé les échanges sur les problématiques de l'apatridie particulières à chacun des pays. Ces rencontres regroupaient des représentants des principaux ministères, des universitaires, des représentants de la Société Civile, et, de la Commission nationale des droits de l'homme.

La rencontre s'est déroulée du 12 au 13 novembre au Mali, et a abouti à la création d'un comité interministériel sur l'apatridie, une innovation dans la région. Les participants ont aussi adopté un plan d'actions multiples, incluant notamment l'adhésion aux conventions et la réforme du cadre administratif et législatif lié à la nationalité, qui sera soumis à l'approbation du Ministère de la Justice. En Gambie, la rencontre s'est déroulée les 5 et 6 décembre, et s'est conclue par l'élaboration d'un plan d'action national visant à mettre fin à l'apatridie à travers une révision des textes législatifs relatifs à la nationalité et une amélioration de l'enregistrement des naissances, entre autres. Il est prévu que ce plan d'action soit soumis à l'approbation du Ministère de l'intérieur. Au Libéria, un atelier stratégique a été organisé conjointement par le ministère de l'intérieur et le HCR les 3-4 de février 2015. Les participants, représentant le gouvernement, les organisations de la société civile et les agences des Nations Unies ont exprimé leur soutien à la campagne mondiale du HCR relative à l'éradication de l'apatridie. Ils ont aussi adopté un communiqué, recommandant de mettre en œuvre neuf actions pour éliminer les risques d'apatridie au Libéria, dont la suppression de toute discrimination de la législation sur la nationalité.

### Une sensibilisation continue à l'apatridie



Ces derniers mois ont été rythmés par de nombreuses formations d'acteurs essentiels pour la réduction de l'apatridie.

Du 27 au 31 octobre, une vingtaine d'universitaires francophones d'Afrique de l'Ouest ont bénéficié d'une formation sur l'apatridie. Se sentant concernés par cette thématique et conscients du rôle qu'ils peuvent jouer dans sa lutte en alimentant les recherches sur l'apatridie, ils ont décidé de créer le Réseau des universitaires francophones d'Afrique de l'Ouest sur l'apatridie. Leurs travaux ont d'ores et déjà débuté. Une conférence à l'université de Lomé a permis de sensibiliser les étudiants togolais et une étude sur les risques d'apatridie chez les enfants des rues au Sénégal est actuelle-

ment menée par des universitaires sénégalais.

Afin d'accorder une plus grande place à l'apatridie dans les médias, des formations ont permis à des journalistes d'étudier et d'approfondir cette thématique. Une première formation a eu lieu à destination de journalistes gambiens les 3 et 4 décembre puis une seconde formation s'est déroulée au Sénégal les 16 et 17 décembre pour des journalistes originaires de l'ensemble de la région. Cette dernière s'est clôturée par une déclaration finale mettant en place un réseau pour favoriser les échanges entre journalistes sur les questions d'apatridie et de nationalité.

Le 18 Novembre s'est tenue une session délocalisée de Formation en droit international humanitaire, organisée par l'Institut international des droits de l'homme de Strasbourg et la Fondation Friedrich Naumann pour la liberté, à Abidjan. Plus de 80 participants (avocats, fonctionnaires publics, membres des forces armées et universitaires ivoiriens) ont reçu une formation sur les Conventions de 1954 et 1961 relatives à l'apatridie.

## Les adhésions aux Conventions sur l'apatridie se poursuivent

Quelques jours après le lancement de la campagne d'éradication de l'apatridie, le Niger a montré l'exemple en rejoignant la liste des pays parties à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides.

La CEDEAO compte désormais neuf Etats adhérents à ce texte et la Guinée-Bissau sera probablement le 10ème. En effet le parlement bissau-guinéen a récemment approuvé l'adhésion aux deux conventions sur l'apatridie.

### A la rencontre des populations à risque d'apatridie aux frontières du Bénin



Le bureau du HCR du Bénin poursuit ses missions aux frontières afin d'étudier la situation des populations à risque d'apatridie dans ces zones.

Alertée par le risque d'apatridie affectant la population de Kourou-Koualou, l'équipe s'est d'abord rendue dans cette zone frontalière entre le Bénin et le Burkina Faso dont la souveraineté reste indéterminée. Ils ont découvert que la seule maternité de la région se trouve sur le territoire burkinabé et les populations béninoises nées dans cet hôpital rencontrent de nombreuses difficultés pour la reconnaissance de leur nationalité.

Un jeune étudiant béninois en témoigne: «Burkina Faso, on nous

offre l'acte de naissance en une semaine maximum. Mais quand je viens chez moi au Bénin, je demande le même acte de naissance pendant des mois sans l'obtenir. Je rate examen et concours. Quand finalement, je l'obtiens, je ne peux rien faire avec parce qu'on a écrit dessus que je suis né au Burkina. Quelle loi interdit à un béninois de naître au Burkina?». Le HCR a décelé une réelle volonté de trouver des solutions durables chez les autorités responsables dans le secteur et le travail se poursuit donc dans ce sens.

Le HCR est ensuite allé à Savalou-ouest, une région à la frontière avec le Togo, marquée par un très faible taux d'enregistrement des naissances et une mauvaise gestion de

l'état civil. Beaucoup n'ont jamais détenu de pièce d'identité alors que pour des raisons familiales et/ou économiques, ils traversent la frontière au quotidien. Le manque de sensibilisation des populations à l'importance des documents d'état civil, la méconnaissance des procédures d'état civil par les officier locaux et la mauvaise conservation de l'état civil expliquent, pour l'essentiel, les raisons pour lesquelles de nombreuses personnes ne disposent pas de pièces documentaires.

L'équipe a rencontré Esther, une jeune femme née au Bénin ne disposant d'aucun justificatif établissant son identité et sa nationalité. Sa naissance n'a jamais été enregistrée. Elle a pu vivre et aller à l'école au Nigéria grâce à de faux papiers d'identité. En 2014, elle revient au Bénin afin de s'inscrire à l'université mais l'accès lui est refusé car elle n'a pas de pièce d'identité valable. Cette même raison est invoquée lorsqu'elle se voit refuser un financement pour un projet de micro-crédit. A l'image d'Esther, quelques milliers habitants de la région sont exposés à un risque accru d'apatridie.

## Etat des lieux dans le Nord de la Côte d'Ivoire

Le HCR a mené deux missions exploratoires, l'une dans les régions centre-nord (Bouake, Korhogo, Ferkessédougou) et l'autre, organisée conjointement avec le Ministère de la Justice et l'UNESCO, s'est déroulée dans le Nord-Est à Abengourou, Bondoukou, Bouna du 9 au 12 Décembre. La population de ces régions, du fait de leur proximité avec le Burkina Faso et le Ghana, compte une forte proportion de migrants historiques et de migrants récemment installés en Côte d'Ivoire.

De nombreuses rencontres ont eu lieu avec les autorités locales, des organisations de la société civile et des représentants de communautés jouant un rôle-clé en matière d'état civil, d'enregistrement et de prévention de l'apatridie. Celles-ci ont mis en évidence les défis en termes d'enregistrement des naissances et de renforcement de l'état civil dans le Nord de la Côte d'Ivoire ainsi que les besoins importants de sensibilisation et de formation sur l'apatridie.

### Des solutions pour prévenir et résoudre l'apatridie en Côte d'Ivoire



Le gouvernement ivoirien poursuit la mise en œuvre de la Loi d'acquisition de la nationalité par voie de déclaration (Loi N°2013-653 du 13 septembre 2013). Pour rappel ce mécanisme peut permettre de régulariser la situation des d'apatrides ou des personnes à risque d'apatridie s'ils remplissent les critères énoncés par la loi. Selon les derniers chiffres communiqués par le Ministère de la Justice, des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques, des milliers de personnes à travers la Côte d'Ivoire auraient souscrit à la première phase de mise en œuvre de la loi à ce jour. Les dossiers sont en cours de traitement. Le 15 décembre, le Ministre de la justice a publié un arrêté portant sur l'ouverture de la seconde phase de

souscription de la loi pour la période du 1er Décembre 2014 au 30 Avril 2015.

A Yamoussoukro, le HCR, en collaboration avec le Service d'Aide et d'Assistance aux Réfugiés et Apatrides (SAARA) a soutenu l'organisation d'une audience foraine le 12 Novembre permettant la délivrance de 8 000 jugements supplémentifs ainsi que l'établissement de 205 extraits d'acte de naissance au profit d'enfants nés durant la crise post-électorale. Le HCR a également appuyé l'organisation d'une audience foraine à Tiapoum, à la frontière avec le Ghana. Ces efforts permettent aux enfants d'établir leur identité, une étape incontournable pour accéder à la nationalité.

### Les études sur l'apatridie

Les études sur l'apatridie en Afrique de l'Ouest se poursuivent. Après la Côte d'Ivoire, Mirna Adjami, experte indépendante, s'est intéressée à l'apatridie et la nationalité au Libéria.

Il en ressort que la gestion des données relatives à l'identité est pratiquement absente et le Libéria est le pays de la sous-région qui connaît le plus faible taux d'enregistrement des naissances (environ 5%). Elle a donc insisté sur l'importance d'une réforme des textes relatifs à la nationalité pour prévenir les risques d'apatridie ainsi que sur la nécessité de faire de l'enregistrement des naissances une priorité.

## Rencontre des ONGs africaines sur le droit à la nationalité en Afrique

Du 26 au 28 novembre, un réseau d'ONG africaines «la *Coalition sur le droit à la nationalité en Afrique*» s'est réunie pour soutenir la préparation d'un projet de Protocole sur le droit à la nationalité en Afrique qui complètera la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples. Cette rencontre soutenue par OSIWA et le HCR, s'est déroulée en présence de Mme Sahli Fadel, Commissaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et Rapporteur Spécial pour les Réfugiés, les demandeurs d'asile, les déplacés internes et les migrants.

Les discussions ont porté sur un échange d'expériences et d'opinions sur l'état des lieux et l'ampleur du phénomène de l'apatridie en Afrique. La Coalition a pris connaissance de l'état d'avancement de la rédaction du projet de protocole et a présenté des recommandations / propositions sur les aspects de coopération futurs tendant à soutenir et à promouvoir ce projet de protocole jusqu'à son adoption par les instances de l'Union Africaine.

## Echanges sur l'apatridie et le droit à la nationalité

Du 17 au 19 décembre, une réunion d'experts a été organisée conjointement avec la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples sur la thématique de l'apatridie et du droit à la nationalité en Afrique de l'Ouest.

Cette rencontre, qui a eu lieu à Saly, Sénégal, a rassemblé des personnes d'horizons variés: universitaires, représentants de gouvernement, membres de la société civile et d'organisations internationales. Ils ont préparé la prochaine conférence régionale ministérielle en discutant des recommandations les plus importantes en matière d'apatridie qu'il serait important de formuler lors de cette rencontre de haut niveau. Puis, ils ont fourni leur expertise pour guider la Commission et l'Union africaine dans la rédaction d'un protocole additionnel à la Charte relatif au droit à la nationalité.

Tout au long des échanges, les participants ont insisté sur l'importance de trouver des solutions et d'élaborer des outils prenant en compte les particularités africaines.



## L'apatridie dans l'actu

Suivez les actualités du bureau du HCR en Afrique de l'Ouest sur notre nouveau blog: [kora.unhcr.org](http://kora.unhcr.org)

Une carte interactive de l'apatridie en Afrique : [L'Afrique, un continent aux millions d'apatrides ?](#)

Le HCR travaille avec les autorités de la Côte d'Ivoire pour réduire l'apatridie : [L'apatridie est une grave injustice qui peut être résolue](#)

Lancement de la campagne mondiale : [Afrique de l'Ouest: 1 million d'apatrides dont 700 000 en Côte d'Ivoire](#)

L'impact de la campagne mondiale en Afrique : [How will the UNHCR's statelessness campaign affect Africa ? \(en anglais\)](#)

Le risque d'apatridie sur l'île aux oiseaux : [Au chevet des populations à risque d'apatridie dans le nord du Bénin](#) et [Les apatrides au Bénin réclament leur nationalité](#)

Des journalistes prennent conscience des enjeux de l'apatridie en Afrique de l'Ouest : [Atelier sur l'apatridie - Sénégal 19 décembre 2014](#)

La conférence ministérielle sur l'apatridie : [La Côte d'Ivoire accueille la 1ère conférence ministérielle sur l'apatridie ce 25 février](#)

